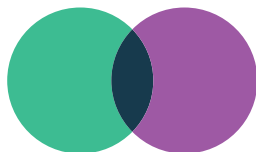


Crous
Lyon

Guide de l'appel à projet CVEC - Crous



CVEC

Contribution
de Vie Étudiante
et de Campus



Qu'est-ce que l'appel à projet CVEC-Crous ?

Depuis la rentrée 2018, les étudiants doivent s'acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus. Cette dernière est destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

L'usage de la CVEC est régi par le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 « relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation » et la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019 « CVEC : programmation et suivi des actions ».

Outre les projets portés directement par les établissements et par le Crous, la CVEC vise aussi à soutenir les initiatives locales à travers une participation financière dans le cadre de ces appels à projet.

Qui peut déposer un projet ?

- Les groupes d'étudiants non constitués en association ayant désigné un porteur de projet inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours qui, si le projet est accepté, se verra prendre en charge directement par le Crous les prestations retenues sur factures (pas de versement des fonds directement sur les comptes des étudiants).

- Les associations étudiantes.

- Les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient bénéficiaires ou non de la CVEC.

Vous pouvez déposer plusieurs projets lors d'un appel à projets. Ces derniers seront alors étudiés par le jury de manière distincte.

Quelles thématiques s'appliquent à la CVEC ?

Les projets doivent avoir pour visée l'amélioration des conditions de vie des étudiants ou le développement de la vie de campus.



Accompagnement social



Culture



Vivre-ensemble



Pratique sportive



Développement durable



Sensibilisation à la citoyenneté



Santé

Le projet doit toujours justifier d'un impact significatif sur la communauté étudiante de l'Académie de Lyon.

Critères de non-recevabilité

- Les projets dédiés à la formation, l'insertion professionnelle et la pédagogie.
- Les projets à caractère politique, syndical ou religieux.
- Les projets destinés à un public trop ciblé (réservés à une filière par exemple).
- Les galas, soirées et week-end d'intégration (des actions de prévention lors de ces soirées peuvent faire l'objet d'une demande de financement).
- Les projets en lien avec la restauration et le logement dans des missions déjà développées par le Crous.
- Les projets trop imprécis, ne permettant pas une évaluation concrète du projet (nature du projet, objectifs, équilibre financier...).
- Les projets ayant déjà eu lieu à la date de présentation du projet devant la commission.
- Les projets dont l'initiative n'est pas étudiante (ex : participation à un rallye...).
- Les projets de subventionnement d'emplois permanents.

Qu'est ce qu'un bon projet ?



Un projet innovant.



Un projet clair, précis, argumenté.



Un projet destiné exclusivement aux étudiants.



Un projet qui fait appel à différentes sources de financement.



Un projet équilibré (recettes = dépenses).



Un projet qui se déroule sur les campus de l'Académie de Lyon.

Nous contacter

financé
par la **CVEC**



Lucie DUMAZ

Chargée de mission vie étudiante et handicap

04 72 80 13 34



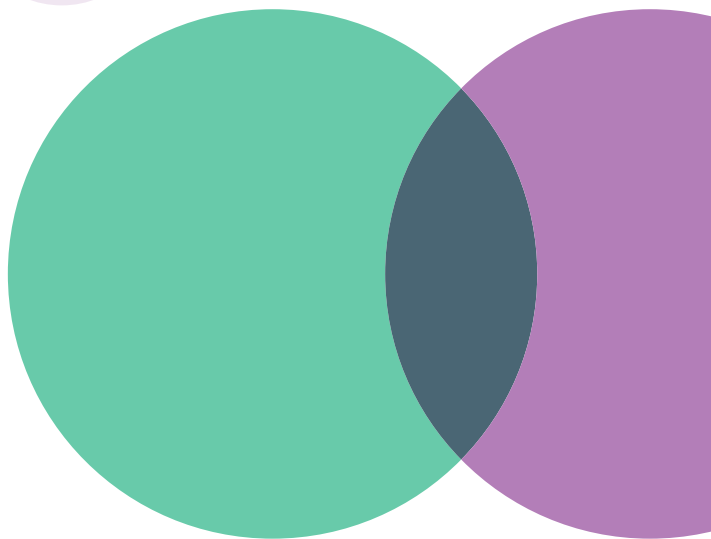
www.crous-lyon.fr



cvec@crous-lyon.fr



Crous de Lyon
59 rue de la Madeleine
69 365 Lyon Cedex 07



Date de parution du guide : Janvier 2020

Conception : Merci au Service communication du Crous de Bordeaux-Aquitaine

Illustration : @Freepik